

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 4 juillet 2024.

Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 23
Pouvoirs : 6
Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Marjorie MINUTOLO - Diane LAMOTTE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Philippe BELTRANDO - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Brigitte CALDERONE - Martine DALLEST - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :
Marjorie MINUTOLO

PROCURATIONS : Gilbert CARPENTIER à Brigitte CALDERONE - Anne-Marie VIET à Marina HOCQUET - Marc VANDEVOIR à Virginie DELEAU - Pierre-Yves CHABAUD à Philippe BELTRANDO - Ludovic COQUILLAT à Virginie DEFRANCE - Jérôme ORGEAS à Jocelyne BONTOUX.

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

ABSENTS (Excusés) :

N° DELIB_39_2024

Objet : Autorisation à Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec la SODEXO en vue de la prorogation du contrat de DSP actuel pour la restauration scolaire

Rapporteur : Jean-Nicolas BECUE

VU la délibération n° 21/2017 du 28 mars 2017 de la collectivité,

VU le contrat d'affermage signé le 28 avril 2017 portant délégation de service public de restauration collective et ses avenants 1 à 5.

CONSIDERANT que le contrat de délégation de service public arrive à terme le 31 août 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger ce contrat jusqu'à la livraison de la nouvelle école,

Le Conseil Municipal l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre ses discussions, ses négociations avec la Sodexo en vue d'obtenir une prorogation du contrat actuel jusqu'au moment où le nouveau groupe scolaire sera sorti.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 22 juillet 2024.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Le Maire
Marc DEL GRAZIA



La Secrétaire de séance
Marjorie MINUTOLO



AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240731-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 31-07-2024

Publication le : 31-07-2024



Le Maire,

Marc DEL GRAZIA